



MÉMENTO SÉCURITÉ INCENDIE

Auteur : Jessica MELIS
Mise à jour : 06/11/2018

**SALLE OMNISPORT
BENET**

Rue de l'Aumônerie
85490 BENET

Principes fondamentaux de sécurité

La prévention incendie a pour but d'éviter l'éclosion d'un sinistre, de limiter sa propagation, de faciliter l'évacuation du public et l'intervention des secours dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).

Pour atteindre ces objectifs, la prévention met en œuvre :

- des moyens constructifs : stabilité au feu, résistance au feu, nombre de sorties, ... ;
- des moyens techniques : alarme – moyens de secours ... (voir la fiche ci-après) ;
- des moyens actifs : consignes et procédures de prévention incendie, formation...

Cependant, toutes ces dispositions ne sont efficaces que si chacun d'entre nous en a connaissances et si les installations sont vérifiées et entretenues régulièrement.

La sécurité de l'établissement est l'affaire de tous ...

- ✓ Respecter l'interdiction de fumer ;
- ✓ N'utilisez pas d'appareils de chauffage d'appoint ;
- ✓ N'utilisez pas de blocs ou rallonges multiprises ;
- ✓ Eteignez les cafetières et autres appareils « chauds » avant votre départ ;
- ✓ N'empêchez pas la fermeture des portes coupe-feu (cales ou liens) ;
- ✓ Ne vous servez pas des dégagements comme stockage ;
- ✓ Evitez les accumulations de matières combustibles (linges, cartons, mobiliers ...) en dehors des locaux spécifiquement dédiés au stockage ;
- ✓ Jetez à la poubelle tout ce qui est inutile ;
- ✓ Repérez l'emplacement des différents moyens de secours à votre disposition et formez-vous à leurs manipulations ;
- ✓ Restez vigilant en permanence :

1 incendie accidentel toutes les 2 minutes en France

Moyens nécessaires



1^{ère} minute



2^{ème} minute



3^{ème} minute



4^{ème} minute



Consignes incendie simplifiées

Vous êtes témoin d'un départ de feu



Déclenchez l'alarme depuis un déclencheur manuel



Guidez et contrôlez l'évacuation en fermant les portes derrière vous



Alertez les pompiers (0)18 sur poste interne ou 112 sur portable



Mettez en œuvre les moyens de secours pour limiter le développement et la propagation du feu

Ne jamais pénétrer dans un local sans aucune visibilité



coupures énergies – fermeture portes – moyens d'extinction et désenfumage

ACCUEIL DES SAPEURS POMPIERS

Lorsque l'effectif le permet, une partie du personnel se charge de faire évacuer le public et l'autre peut commencer à attaquer le départ de feu – **SINON, la priorité est l'évacuation du public.**



Plan d'intervention et d'évacuation

Description :

Plan schématique sous forme de pancarte inaltérable et détachable afin d'être mis à la disposition des services de secours.

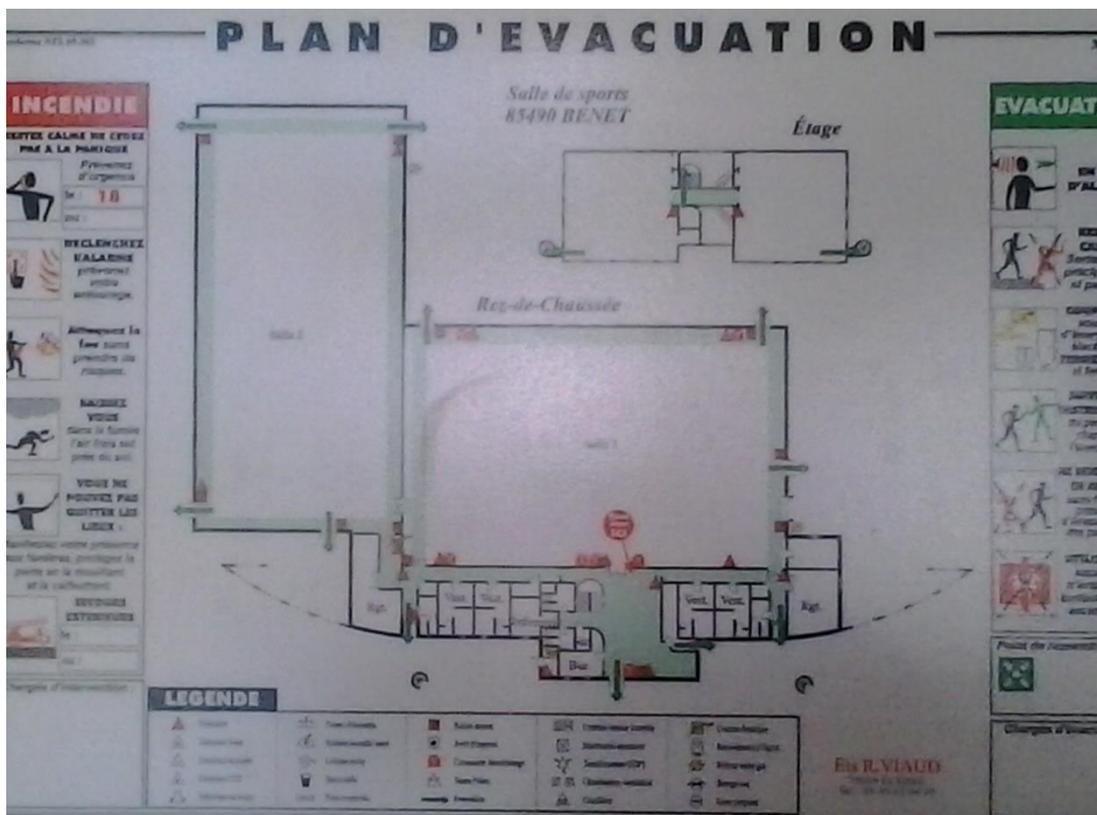
Il représente tous les niveaux de l'établissement et précise l'emplacement :

- Des issues de secours ;
- Des locaux techniques et à risques particuliers (TGBT – chaufferie – réserves ...) ;
- Les organes de coupure d'énergie ;
- Les dispositifs de commande des moyens de secours (alarme – désenfumage ...) ;
- Les moyens d'extinction fixes ou mobiles.

Localisation :

Plan d'intervention situé à proximité de l'accès principal et dans les deux couloirs vestiaire.

Visuels : (Plan d'intervention qui se situe à l'entrée principal du bâtiment)





Équipement d'alarme et système de sécurité incendie

Description :

Signal sonore ayant pour but de prévenir les occupants qu'il faut évacuer les lieux.

L'équipement est composé :

- Déclencheurs manuels d'alarme à proximité des sorties et dans les circulations ;
- Blocs autonomes d'alarme sonore (Équipement d'alarme Type 4 TSI)

Procédure d'utilisation :

L'alarme doit être maintenue à l'état de veille générale en présence du public ;

Procédure pour la gestion de l'alarme : Les systèmes sonores non pas de temporisation. C'est au serre-file (personne chargé de l'évacuation) de réaliser une ronde pour procéder à une levée de doute confirmant ou non un début de feu nécessitant l'évacuation et l'appel des services de secours.

Pour la procédure de réarmement des déclencheurs manuels et de la centrale en cas de déclenchement intempestif ou non, vous devez contacter la mairie de Benet.

Localisation : (photos des éléments composant l'équipement d'alarme se situant dans les circulations)



Déclencheur Manuel



Bloc autonome



ISSUES DE SECOURS – ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

Description :

Les sorties, couloirs, escaliers et allées sont identifiés par une signalétique et balisés par des blocs d'éclairage de sécurité d'évacuation, complétés par des blocs d'éclairage d'ambiance dans les locaux.

Consignes d'exploitations :

- Maintenez libres de tout encombrement les sorties et les cheminements.
- Contrôlez le fonctionnement de l'éclairage de sécurité tous les mois :
 - Procéder à une coupure électrique générale ;
 - Tester la commande de mise à l'état de repos ;
 - Assurez-vous de la remise en position veille au retour de l'alimentation.
- Vérifiez l'autonomie d'au moins 1 heure tous les 6 mois.

Visuels (Photos des issues de secours de l'établissement afin de les visualiser)



Blocs autonome d'éclairage qui donnent la direction et la sortie



Blocs éclairage anti-panique



Bloc portatif d'éclairage situé dans le local électrique

Porte issues de secours coté vestiaires



Porte issues de secours des salles



DISPOSITIF DE COUPURES D'URGENCE MISE HORS TENSION GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE

Description :

Permet de procéder à la coupure d'urgence électrique de l'établissement pour limiter la propagation du feu et faciliter l'intervention des équipes de secours.

Il est associé à la coupure de la ventilation afin d'éviter la propagation des fumées par les canalisations et de ne pas perturber le fonctionnement du désenfumage.

La coupure peut également être faite directement au TGBT (Tableau Général Basse Tension) par l'intermédiaire du disjoncteur principal mais peut nécessiter une habilitation électrique correspondante.

Procédure d'utilisation :

En cas de problème électrique, de départ de feu ou à la demande des sapeurs-pompiers :

- L'arrêt électrique se réalisera directement au compteur électrique. Il n'y a pas de système d'arrêt d'urgence.
- Appuyez sur le déclencheur manuel d'arrêt d'urgence ventilation.

Localisation : Photos des installations



Compteur électrique principal



Accès Compteur principal sous le porche de gauche



Compteur électrique secondaire dans les deux couloirs vestiaires



Boîtier de coupure d'urgence pour la ventilation



LES VANNES DE COUPURES COMBUSTIBLES

Installations de chauffage

Description :

Permet de procéder à la coupure d'urgence du combustible alimentant les équipements de chauffage (gaz). Il peut être associé à un boîtier coupure « force » (électrique) pour les chaufferies.

Procédure d'utilisation :

En cas d'urgence (départ de feu dans l'établissement ou dans la chaufferie, fuite de gaz ou à la demande des sapeurs-pompiers) :

- Enfoncez la plaque entre les deux flèches.

Localisation :

Dans la salle :



Boîtier arrêt Gaz
situé côté droit du
grand portail au
fond à droite de la
grande salle

A l'extérieur :



Coffré coupure
gaz situé à droit de
la salle à côté du
grand portail



Cuve à gaz situé à
droit de la salle
après les piliers



LES DISPOSITIFS DE DÉSENFUMAGE

Description :

Permet de procéder l'extraction des fumées afin de faciliter l'évacuation du public et l'intervention des sapeurs-pompiers tout en limitant la propagation du feu.

Ils sont composés d'amenées d'air, d'exutoires de fumées et de commandes d'ouverture. Des plans schématiques permettant d'identifier les zones ou cantons de désenfumage actionnés doivent être apposés sur chaque boîtier.

L'établissement dispose du matériel de réserve suffisant pour procéder aux essais puis au réarmement afin de maintenir l'installation en état de fonctionnement.

Procédure d'utilisation :

En cas de départ de feu dans l'établissement et à la demande des sapeurs-pompiers :

- Identifiez la commande correspondant à la zone (canton) souhaitée ;
- Suivez les instructions indiquées sur le boîtier de commande.

Localisation : situer dans l'ensemble du bâtiment



Boîtier d'ouverture désenfumage



Trappe de désenfumage



LES MOYENS DE SECOURS MOBILES

Les extincteurs

Description :

Appareils mobiles pour lutter contre un départ de feu et éviter son développement.

Ils sont répartis judicieusement dans l'établissement et doivent être fixés, signalés et être maintenus accessibles en tout temps.

Certains extincteurs sont adaptés aux risques particuliers (gaz – électricité - hydrocarbure).

Procédure d'utilisation :

En cas de départ de feu et avant toute progression ou ouverture de la porte d'un local :

- Munissez-vous d'un extincteur adapté aux risques ;
- Retirez le dispositif de sécurité (goupille – plomb) ;
- Percutez l'extincteur suivant les instructions (appareil à pression auxiliaire) ;
- Attaquez le feu à la base des flammes en contrôlant le débit.

Localisation : (dans les circulations)



Extincteur à eau



Extincteur à CO2